

Cadre d'évaluation des apprentissages

**Anglais,
langue seconde**

Programmes de base
Programmes enrichis

**Enseignement
secondaire**

1^{er} et 2^e cycle



Ce document est accessible dans Internet à l'adresse suivante :
[<http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/de/>].

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2010
ISBN 978-2-550-60253-8 (PDF)
Dépôt Légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
Dépôt Légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2010

Les établissements d'enseignement sont autorisés à reproduire
ce document, en totalité ou en partie. S'il est reproduit pour être vendu,
le prix ne devra pas excéder le coût de reproduction.



Cadre d'évaluation des apprentissages

INTRODUCTION

À la suite des nouvelles orientations en évaluation, qui ont été annoncées dans *L'école, j'y tiens!*, et de la publication des documents sur la progression des apprentissages, le régime pédagogique a été modifié et prévoit que l'évaluation s'appuie sur le *Cadre d'évaluation des apprentissages* afférent à chaque programme. Ce document fournit les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages prévus au Programme de formation de l'école québécoise et contribue à en assurer la validité.

Constitution du résultat disciplinaire

Pour chaque discipline, le Cadre d'évaluation précise la pondération des compétences dans le résultat disciplinaire transmis à l'intérieur de chacun des bulletins. Il est à noter qu'un tableau synthèse, publié séparément, présente les pondérations pour l'ensemble des disciplines de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation présentés dans le Cadre d'évaluation découlent de ceux du Programme de formation. Ils tiennent compte des précisions apportées dans les documents sur la progression des apprentissages quant aux connaissances que les élèves doivent acquérir et mobiliser. La présentation des critères est structurée de façon à simplifier l'évaluation en permettant notamment de réduire le nombre de résultats à consigner et à communiquer dans les bulletins.

Évaluation des connaissances

Le Cadre d'évaluation balise la manière dont les connaissances doivent être prises en compte dans l'évaluation. Ainsi que le précise le texte d'introduction des documents sur la progression des apprentissages, l'évaluation doit « porter à la fois sur les connaissances de l'élève et sur la capacité qu'il a de les utiliser efficacement dans des contextes qui font appel à ses compétences ».

Anglais, langue seconde

Programmes de base et programmes enrichis
Enseignement secondaire, 1^{er} et 2^e cycle

Constitution des résultats

En anglais, langue seconde (programmes de base et programmes enrichis), conformément au régime pédagogique, le résultat disciplinaire ainsi que les résultats pour chacune des compétences sont communiqués à l'intérieur des bulletins. La pondération permettant de constituer le résultat disciplinaire est présentée dans les tableaux suivants.

1 ^{re} à 5 ^e année du secondaire, programmes de base 1 ^{re} à 3 ^e année du secondaire, programmes enrichis		
Pondération		Libellé du bulletin
<i>Interagir oralement en anglais</i>	40 %	Communiquer oralement en anglais
<i>Réinvestir sa compréhension des textes</i>	30 %	Comprendre des textes lus et entendus
<i>Écrire et produire des textes</i>	30 %	Écrire des textes

4 ^e et 5 ^e année du secondaire, programme enrichi		
Pondération		Libellé du bulletin
<i>Interagir oralement en anglais</i>	34 %	Communiquer oralement en anglais
<i>Réinvestir sa compréhension des textes</i>	33 %	Comprendre des textes lus et entendus
<i>Écrire et produire des textes</i>	33 %	Écrire des textes

Critères d'évaluation et explicitation

Les critères d'évaluation sont présentés à l'intérieur des tableaux figurant aux pages suivantes. Ils sont accompagnés d'une explicitation visant à guider les enseignants dans le choix ou l'élaboration des outils d'évaluation. Les critères ou les éléments d'explicitation marqués d'un astérisque (*) doivent faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doivent pas être considérés dans les résultats.

Évaluation des apprentissages

La Loi sur l'instruction publique donne à l'enseignant la responsabilité du choix des « instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés » (article 19). Il appartient donc à l'enseignant de faire appel à une diversité de moyens pour évaluer les apprentissages des élèves, qu'il s'agisse par exemple d'un contrôle sur l'acquisition de connaissances ou d'une grille d'évaluation portant sur la mobilisation de celles-ci dans le contexte de la réalisation d'une tâche.

TABLEAU I

Interagir oralement en anglais

40 %¹34 %²**Évaluation des apprentissages**

(Voir le Programme de formation et la progression des apprentissages)

- Vérifier l'acquisition des connaissances
- Évaluer la mobilisation des connaissances

Critères d'évaluation et explicitation

Participation aux interactions orales	• Utilisation exclusive de l'anglais • Apport d'idées tout au long des interactions • Réaction aux interventions des autres
Contenu du message	• Pertinence du message en fonction : – du sujet – de l'intention de communication – du destinataire • Cohérence du message • Développement des idées et des points de vue • Expression d'idées à partir des interventions des autres
Articulation du message	• Aisance • Précision • Intelligibilité du message • Utilisation d'un langage idiomatique (programmes enrichis et programme de base du 2^e cycle)
Utilisation de stratégies et de ressources* (1 ^{er} cycle)	• Recours à des stratégies de communication et à des stratégies socioaffectives, cognitives et métacognitives • Recours à des ressources matérielles et humaines
Gestion des stratégies et des ressources* (2 ^e cycle)	• Gestion d'un ensemble de stratégies de communication et de stratégies socioaffectives, cognitives et métacognitives • Gestion de ressources matérielles et humaines

* Ce critère doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

¹ 1^{re} à 5^e année du secondaire, programmes de base et 1^{re} à 3^e année du secondaire, programmes enrichis.

² 4^e et 5^e année du secondaire, programme enrichi.

TABLEAU 2

Réinvestir sa compréhension des textes

30 %¹33 %²**Évaluation des apprentissages**

(Voir le Programme de formation et la progression des apprentissages)

- Vérifier l'acquisition des connaissances
- Évaluer la mobilisation des connaissances

Critères d'évaluation et explicitation

Signes manifestes de la compréhension des textes au moyen de la démarche de réponse	• Préparation à l'écoute, à la lecture ou au visionnement de textes* • Construction individuelle du sens des textes* • Négociation du sens des textes avec les autres* • Régulation de la compréhension* • Démonstration de la compréhension des textes
Utilisation des connaissances tirées des textes dans une tâche de réinvestissement	• Choix, dans les textes, d'informations, d'idées et de langage pertinents pour la tâche • Cohérence dans l'organisation des informations ou des idées retenues • Combinaison des informations, des idées et du langage tirés des textes aux idées et au répertoire linguistique personnels • Utilisation des éléments constitutifs des textes ou de leurs caractéristiques • Utilisation juste des informations tirées des textes
Utilisation de stratégies et de ressources* (1 ^{er} cycle)	• Recours à des stratégies et à des ressources pour : – construire le sens des textes – planifier et réaliser une tâche de réinvestissement
Gestion des stratégies et des ressources* (2 ^e cycle)	• Gestion des stratégies et des ressources pour : – construire le sens des textes – planifier et réaliser une tâche de réinvestissement

* Ce critère ou cet élément d'explicitation doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

¹ 1^{re} à 5^e année du secondaire, programmes de base et 1^{re} à 3^e année du secondaire, programmes enrichis.

² 4^e et 5^e année du secondaire, programme enrichi.

TABLEAU 3

*Écrire et produire des textes*30 %¹
33 %²**Évaluation des apprentissages**

(Voir le Programme de formation et la progression des apprentissages)

- Vérifier l'acquisition des connaissances
- Évaluer la mobilisation des connaissances

Critères d'évaluation et explicitation

Participation aux démarches d'écriture et de production*	• Mise en œuvre des diverses étapes des démarches d'écriture et de production appropriées à la tâche • Coopération • Rétroaction reçue et offerte
Contenu du message	• Pertinence du message ou du texte en fonction : – du sujet – de l'intention de communication – du destinataire • Cohérence du message ou du texte • Organisation des idées • Développement des idées et des points de vue
Formulation du message	• Précision du répertoire linguistique ciblé ou connu (programmes de base) • Précision du répertoire linguistique (programmes enrichis) • Clarté du message • Utilisation des éléments constitutifs des textes ou de leurs caractéristiques internes et contextuelles selon le genre de texte • Utilisation des éléments de style (programmes enrichis)
Utilisation de stratégies et de ressources* (1 ^{er} cycle)	• Recours à des stratégies et à des ressources pour : – se préparer à écrire un texte – rédiger l'ébauche, réviser et corriger le texte
Gestion des stratégies et des ressources* (2 ^e cycle)	• Gestion des stratégies et des ressources pour : – se préparer à écrire un texte – rédiger l'ébauche, réviser et corriger le texte

* Ce critère doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

¹ 1^{re} à 5^e année du secondaire, programmes de base et 1^{re} à 3^e année du secondaire, programmes enrichis.

² 4^e et 5^e année du secondaire, programme enrichi.

